



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 mars 2024
Convocation du : 19 mars 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-cinq mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD,

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Lahcem AIT EL HAJ, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter par Martine DUBREU, Hugues QUESTE, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE et Pierre VANNESTE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EN RETARD : Rut LERNER-BERTRAND, Carole CASIER, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter au vote de la délibération DE24.020 Philippe CATTOIRE, Martine COBBAERT et Dominique BAILLEUL.

ABSENTS : Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe CATTOIRE

DE24.026

FINANCES**BUDGET**

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT
 AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
 OPÉRATION COMPTABLE N°23
 « RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC »
 MODIFICATION

Autorisation - Approbation

0380

Par délibération DE22.181 du 24 novembre 2022, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la rénovation de l'éclairage public. Elle a ensuite été modifiée par la délibération DE23.050 du 31 mars 2023.

L'AP/CP est appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, la rénovation de l'éclairage public et des installations connexes consiste principalement à mettre en sécurité les installations, à remplacer les lanternes actuelles par des lanternes LED moins énergivores et améliorer une partie du patrimoine de la ville.

Cette rénovation se fait dans le cadre d'un marché public global de performance.

A l'issue d'une consultation lancée en décembre 2022, le marché a été attribué à l'entreprise SATELEC le 14 juin 2023 pour un démarrage des prestations au 1^{er} août 2023.

Les travaux de rénovation se feront au cours des années 2024, 2025 et 2026.

Cette AP/CP intègre l'offre financière de l'entreprise SATELEC.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025
Rénovation de l'éclairage public	3 100 000 €	17 892 €	1 082 108 €	1 000 000 €	1 000 000 €

AP/CP actuelle :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé en 2022	2023	2024	2025
Rénovation de l'éclairage public	3 100 000 €	17 892,00 €	1 082 108 €	1 000 000 €	1 000 000 €

Nouvelle l'AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP				
		Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	2024	2025	2026
Rénovation de l'éclairage public	4 205 997 €	17 892 €	12 819 €	1 481 762 €	1 401 762 €	1 291 762 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024, 2025 et 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Philippe CATTOIRE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille